

DECISION N°16/2026

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2026, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET : Préparation, passation, exécution et règlement des marchés, contrats et accords-cadres, d'un montant inférieur à un seuil fixé à 214 000 € H.T., et avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %

Le Maire de la Commune de LEMPDES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération N°03/23 du 25 juin 2026 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché public ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre une décision concernant l'exécution du marché Extension de la Maternelle le Petit Prince ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les prestations dans le cadre de l'exécution du marché ;

◆ D E C I D E ◆

Article 1 Il est apparu la nécessité d'adapter les prestations comme suit :

Numéro et Libellé du lot titulaire	Montant initial du lot HT	Avenant objet de la délibération en HT	Lots après avenants HT	% d'écart introduit par l'avenant	Contenu des modifications de l'avenant objet de la présente décision
LOT 1 ARVERNOISE	134 216,62 €	9 983,37 €	146 721,30 €	+1,88 %	Déplacement de la cuve et réalisation de carottages Ajout d'une grille EP dans la cour le long de l'extension
LOT 5 POL AGRET	20 975,00 €	92,00 €	21 067,00 €	+0.44 %	Remplacement d'un châssis fixe par un châssis oscillo-battant Moins-value sur stores pour châssis fixes du hall et moins-value sur store pour porte 2 vantaux tiercés du hall
LOT 6 L'EBENE	24 735,48 €	- 2 750,29 €	21 985,19 €	-11,12 %	Fourniture et pose d'un aménagement en mélaminé blanc et d'une façade coulissante blanche sur placard Moins-values sur cloisonnement en stratifié compact,

					existant Plus-values sur séparation de WC en stratifié compact et habillage acoustique en lames bois
LOT 10 EABC	17 989,93 €	564, 00 €	18 553,93 €	+3,14 %	Ajout d'un PPMS salle de classe, flash bleu reprise sur existant + essai Attente dans chemin de câble 3g 1.5 pour store électrique Dépose hublot existant et repose sous porche côté rue, repris sur éclairage extérieur existant

Article 2

La présente décision, peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, auprès du Tribunal Administratif (par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) : Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6, Cours Sablon – 63000 CLERMONT-FERRAND. Vous devrez joindre une copie de cette décision à votre recours.

Article 3

Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme.

Fait à Lempdes, le 2 juillet 2026

Le Maire

Joël Michel DERRÉ

